

Toute reproduction et utilisation publique interdite sans l'autorisation des auteurs. Copyright PRIARTEM 2013.

MON PARCOURS DU COMBATTANT POUR LA RECONNAISSANCE DE MA MALADIE, DES EXPERTS IGNORANTS.

Je m'appelle XXXXXX, j'ai XX ans, j'habite au XXXXXXXXXX, Je suis marié et j'ai un enfant de 12ans.

J'ai fait des études dans le secondaire dans le domaine de la fabrication industrielle et de l'industrialisation (Bac F1, BTS Fabrication mécanique, formation en FAO.)

J'ai effectué mon service militaire en XXXX dans XXXXXX, je suis sorti sous officier.

De XXXX à XXXX, j'ai occupé les postes de Chargé d'affaire, Responsable du service Achat/Logistique dans l'ingénierie automobile et de Technico-commercial dans les équipements du convertant et de la papeterie.

En XXXX, je me forme dans le domaine des énergies renouvelables, je passe des examens et qualification dans le domaine du frigorifique.

En XXXX, je créé avec 2 associés une société dont les domaines d'activités sont la vente et l'installation d'équipement dans les énergies renouvelables (Pompes à chaleur, climatisations réversibles, ballons thermodynamiques,...) J'occupe les fonctions d'associé, gérant et salarié de cette société, qui emploie 5 salariés. Je suis en charge des tâches administratives, techniques et commerciales.

Nous travaillons sur le grand quart nord est de la France, nous sommes toujours en déplacement et le moyen de communication est le téléphone portable et l'ordinateur portable en WIFI.

J'utilise le téléphone portable de nombreuses heures par jour, surtout lors des déplacements en chantier, je téléphone en utilisant un kit filaire dans mon véhicule, il m'arrive très fréquemment d'enchaîner les conversations téléphoniques en continu sur un trajet Paris Metz, Paris Calais, Paris Strasbourg soit de nombreuses heures en déplacement sur le réseau autoroutier principalement. Le soir, à l'hôtel, j'effectue un travail de quelques heures avec l'ordinateur portable en WIFI.

En 2009, je ne suis pas en forme : gros stress, très grande fatigue, j'ai de plus en plus de coups de barre, voir d'épuisement, j'ai besoin de plus en plus de repos et de calme et de sommeil, je deviens très lent en tout, gonflement de la joue gauche, brûlure du côté gauche à l'intérieur de la tête puis se diffusent jusqu'au haut du crâne avec de grandes douleurs, essoufflement, tachycardie, problème de mémoire, de concentration, lire me demande beaucoup d'énergie, l'expression écrite aussi, l'orthographe, la vue (lorsque je conduis principalement sur le réseau autoroutier, j'ai des flashes blancs dans les yeux, les grands panneaux bleus et blancs de signalisation m'apparaissent comme des kaléidoscopes), toutes mes articulations sont très douloureuses (je mets de plus en plus de temps pour me lever le matin avec cette douleur), baisse de l'audition côté gauche avec acouphène en permanence., je supporte de moins en moins le bruit

En Septembre 2009, je consulte une ORL pour le problème de gonflement de ma joue gauche, **résultat une formation ovalisée de 15/10/6 dans la parotide gauche**, à suivre.

Ma forme se dégrade encore je mets cela sur les difficultés que la société rencontre à cette période, la crise est là, baisse importante du chiffre d'affaire, licenciement d'une partie du personnel.

Je fais une pause, quelques semaines de congés, je déconnecte totalement de mon activité professionnelle, je coupe le portable et la wifi,la brûlure de ma tête diminue de façon presque totale, les douleurs cérébrales s'amenuisent.

Je reprends le travail, et mes déplacements, le téléphone portable et l'ordinateur en WIFI, quasi immédiatement les brûlures, douleurs reprennent, je commence à faire le lien entre les causes et une partie des effets.

En Décembre 2009, je reconsulte l'ORL en lui faisant part du lien avec téléphone portable et WIFI, elle apporte une grande attention à mes dires, de nouveaux examens de la parotide gauche avec en plus une ponction,...résultat pas cancéreuse,..., elle souhaite me revoir dans 12 mois.

Je continue mon activité professionnelle, ma forme se dégrade toujours.

En Mars 2011 je reçois de la CPAM la possibilité de faire un bilan de santé complet, je le fais.

En Avril 2011, la société est liquidée.

Je m'inscris à Pôle Emploi et je commence à travailler sur un nouveau projet de création d'une société.

Toute reproduction et utilisation publique interdite sans l'autorisation des auteurs. Copyright PRIARTEM 2013.
Ma forme se dégrade toujours. Je reçois les résultats du bilan, il faut que je consulte un cardiologue, un pneumologue, un ORL (Audition), ophtalmologue. Je prends conseil auprès de mon médecin traitant et je m'exécute,

Mi avril 2011, l'ORL a continué à se renseigner suite à la conversation sur le téléphone portable et la WIFI, elle me conseille de prendre une consultation auprès du Professeur BELPOMME – Service de Médecine Environnementale – CLINIQUE ALLERAY LABROUSTE – 75 PARIS.

Le 1^{er} rendez vous disponible est mi décembre 2011, je prends et j'attends.

Le Cardiologue : résultat ok **mais un petit problème d'extrasystole négative (onde P)**.

Le Pneumologue : résultat environ **perte de 30% de la capacité au niveau des petites bronches**, mise en place d'un traitement ... à suivre.

L'ORL : **perte d'audition du côté gauche et acouphène**.

L'Ophtalmologue, mes lunettes ne sont plus adaptées à ma vue, je dois les changer.

Je prends également un rendez vous chez un Rhumatologue : résultat un peu d'arthrose.

Médecin traitant : me prescrit plusieurs traitements, contre le cholestérol, la triglycéride, l'état dépressif et la tendinopathie en plus des séances de kinésithérapeute.

Je ne suis toujours pas en forme, je travaille sur mon projet professionnel et me repose.

En Décembre 2011, rendez vous avec le Professeur Belpomme,

Je découvre **le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM)**. Ainsi que **la souffrance cérébrale, dû à l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques**.

Pour le Professeur Belpomme, une grande partie de mes problèmes viennent de là. Il me fait passer un écho-doppler pulsé cervico-encéphalique, une échographie carotidienne, analyse de sang et d'urine. Aux vues des résultats, le Professeur Belpomme suggère qu'il y a des ressemblances avec des maladies dégénératives.

Je dois vivre en zone blanche au maximum et dépolluer ma maison de toute onde (écran cathodique, WIFI, téléphone sans fil, micro ondes, plaque induction, ampoule basse consommation,...)

Mise en place d'un traitement et nouveau rendez vous et point dans 6 mois.

Décembre 2011, mise en arrêt maladie initial, la CPAM ne verse des indemnités journalières au taux de 50%.

En Janvier 2012, avec l'aide de mon médecin traitant, je dépose plusieurs dossiers en reconnaissance de maladie professionnelle :

- Déficit audiométrique irréversible.
- Syndrome dépressif.
- Intolérance aux champs électromagnétiques.
- Tendinopathie chronique épaule droite
- Gène respiratoire, silicose.

En Février 2012, la CPAM me convoque à une consultation devant un 1^{er} médecin conseil. Il prend connaissance de mon dossier médical, des examens passés, des certificats médicaux, il me dit que pour ce type d'examen, il n'a pas les compétences requises mais il voit bien un problème.

La CPAM continue les versements des IJ.

En Avril 2012, l'ORL me fait passer une IRM cérébrale et conduits auditifs, on remarque sur l'IRM, **une probable séquelle vasculaire**. Je dois consulter un Neurologue, je prends rendez vous, le plus tôt est en Juin 2012.

Je n'ai pas le souvenir d'avoir fait un AVC

Mi Avril 2012, la CPAM me convoque à une consultation devant un 2^{ème} médecin conseil, cela se passe comme la 1^{er} fois.

- 2 -

La CPAM continue les versements des IJ.

En Mai 2012, je reçois à mon domicile un agent de contrôle assermenté de la CPAM

L'entretien est très courtois, je lui remets tous les documents demandés, réponds aux questions, je joins des témoignages de mes salariés, il me demande les coordonnées de mes associés afin de prendre rendez vous avec eux pour leurs poser quelques questions, je lui fournis.

Je vois tous les mois mon médecin traitant et celui –ci me reconduit mon arrêt.

En Avril 2012, je reçois un courrier de la CPAM, présentant leur service social CARSAT, et j'assiste en Mai 2012 à une réunion sur « vous êtes en arrêt de travail...le CARSAT vous informe, vous conseille et soutient »

En Mai 2012, la CPAM m'informe du refus de reconnaissance en maladie professionnelle pour la gêne respiratoire, silicose, mon déficit est inférieur à 25%.

En Juin 2012, la CPAM m'informe du refus de reconnaissance en maladie professionnelle pour le déficit audiométrique irréversible, mon déficit est inférieur à 35ds

Je consulte un Neurologue.

Je passe plusieurs examens, résultat, j'ai fait un petit AVC et j'aurais assez bien récupéré, le fait que je ne me sois pas rendu compte d'avoir fait un AVC étonne le Neurologue, à suivre prochain rendez vous en Mars 2013.

Avec l'aide d'une assistante sociale du CARSAT, je dépose un dossier auprès de la MDPH.

En Juillet 2012, rendez vous avec le Professeur Belpomme

Il me fait passer de nouveau un écho-doppler pulsé cervico-encephalique, une échographie carotidienne, analyse de sang et d'urine. Je lui fais part de mon AVC, il me dit que cela est peut-être aussi dû aux champs électromagnétiques, il rédige un courrier pour le neurologue expliquant son analyse, Je continue le traitement, toujours les mêmes recommandations surtout me mettre à l'abri des ondes, me reposer, prendre le temps de me soigner et mettre mon projet professionnel de côté pour le moment, nouveau rendez vous et point dans 6 mois.

En Septembre 2012, la CPAM m'informe du refus de reconnaissance en maladie professionnelle pour l'Intolérance aux champs électromagnétiques : « *les données actuelles de la littérature scientifique ne permettent pas à la date d'aujourd'hui de reconnaître un lien direct et essentiel entre la pathologie déclarée et l'activité professionnelle* ».

La CPAM m'informe du refus de reconnaissance en maladie professionnelle pour un syndrome dépressif : « *..mettant en lumière les difficultés socio-économiques de l'entreprise auxquelles était confronté l'assuré. A ce titre, il peut être évoqué un lien direct entre la décompensation dépressive et l'activité professionnelle. Cependant, les données médicales du dossier rapportent d'autres modalités pathologiques associées qui ne permettent donc pas de retenir un lien d'essentialité entre la pathologie décrite et l'activité professionnelle* ».

En Novembre 2012, je conteste les deux décisions rendues en Septembre 2012.

La MDPH me reconnaît **un taux d'incapacité entre 50 et 79%**, accord de l'Allocation Adulte Handicapés, la reconnaissance de la Qualité de travailleur Handicapé

En Décembre 2012, la CPAM m'informe de la prise en charge en maladie professionnelle de la tendinopathie chronique épaule droite.

La CPAM me verse des IJ à 65% puis à 80%.

La CPAM m'informe du rejet de ma contestation de Novembre : « l'affection, souffrance cérébrale suite à une hypersensibilité aux champs magnétiques, état dépressif réactionnel, présentées par l'assuré ne figurent pas aux tableaux des maladies professionnelles, toutefois le taux d'incapacité permanente partielle à été évalué par le médecin conseil à plus de 25%,...l'analyse attentive des éléments médicaux du dossier, les données actuelles de la littérature scientifique ne permettent pas à la date d'aujourd'hui de reconnaître un lien direct et essentiel entre la pathologie déclarée et l'activité professionnelle,...la CPAM a opposé un refus de prise en charge de la maladie professionnelle « .

Rendez vous avec le Professeur Belpomme

Toute reproduction et utilisation publique interdite sans l'autorisation des auteurs. Copyright PRIARTEM 2013.
Il me fait passer de nouveau un écho-doppler pulsé cervico-encephalique, une échographie carotidienne, analyse de sang et d'urine. Les examens montrent une amélioration. Je continue le traitement, toujours les mêmes recommandations, nouveau rendez vous et point dans 6 mois.

En Janvier 2013, la CPAM me convoque à une consultation devant un 3^{ème} médecin conseil, cela se passe de façon très froide, mon dossier est à peine regardé, pas ou très peu de questions.

La CPAM continue les versements des IJ.

En Février 2013, Je consulte le service de consultation MEMOIRE, au début la consultation est tendue, le Neurologue ne me comprend pas, c'est la première qu' fois qui reçoit un cas comme le mien, aussi jeune. Il me fera passer des examens.

En Avril 2013, la CPAM me convoque à une consultation devant le 3^{ème} médecin conseil, cela se passe de façon très froide, quelques questions sur mon projet professionnel, à quoi je passe mes journées, mon dossier est à peine regardé.

Fin Avril 2013, la CPAM m'informe que ce 3^{ème} médecin conseil estime que je suis apte au travail.

La CPAM arrête les versements des IJ.

En Mai 2013, Je conteste cette décision, je joins un certificat de mon médecin traitant et un rapport médico-légal contradictoire que j'ai fait établir par un médecin conseil privé.

Je prends assistance d'un avocat auprès de mon assistance juridique

Mon médecin traitant me reconduit mon arrêt tous les mois.

Je passe les examens MEMOIRE, une évaluation complète neuropsychologique avec un Neuropsychologue.

En Juin 2013, la CPAM m'informe que je vais être convoqué à une expertise médicale et que la CPAM va prendre contact avec mon médecin traitant pour la désignation d'un expert.

Je reçois le compte rendu de la consultation MEMOIRE, « **il est retrouvé un léger trouble exécutif comprenant une sensibilité à l'interférence, une atteinte de la mémoire de travail et de la récupération différée des informations en mémoire épisodique verbale, associé à un défaut d'encodage en mémoire épisodique verbale** ».le Neurologue souhaite me revoir dans 9 mois, pour suivre l'évolution.

Il me demande d'effectuer de façon quotidienne, soit des mots croisés, fléchés, sudoku et de lire.

Début Juillet 2013, la CPAM propose deux experts à mon médecin traitant, se sont deux psychiatres, elle s'en étonne et en choisi un, le plus proche.

Mi-juillet 2013, rendez vous avec le Professeur Belpomme

Il me fait passer de nouveau un écho-doppler pulsé cervico-encephalique, une échographie carotidienne, analyse de sang et d'urine.

Les examens montrent une détérioration de mon état, cela ne m'étonne pas je n'étais déjà pas en forme et j'ai senti cette baisse de forme depuis le début de l'année.

Le professeur Belpomme explique cette détérioration par une 'exposition trop grande aux champs électromagnétiques,.....pas facile de les éviter.

Le résultat du test MEMOIRE, s'explique également selon lui par les champs électromagnétiques.

Je continue le traitement, qu'il modifie un peu, toujours les mêmes recommandations. Je dois passer à une phase de protection de mon domicile, rideaux anti-ondes, baldaquin anti-ondes...

Je lui fais part des problèmes que je rencontre avec la CPAM, je suis sans IJ depuis Mai 2013, qu'une expertise médicale va avoir lieu et que les experts sont des psychiatres, il ne comprend pas le traitement que me fait subir la CPAM, il me rédige un courrier à leur faire parvenir, dans lequel il s'étonne du traitement d'un malade, d'une expertise par un psychiatre, de reprendre une activité professionnelle, il me demande de le tenir informé et il suivra personnellement mon dossier.

Le Professeur Belpomme commence à me parler d'invalidité. Nouveau rendez vous et point dans 6 mois.

Mi juillet 2013, J'envoie le courrier du Professeur Belpomme à la CPAM.

En Août 2013, la CPAM me demande un certificat médical concernant la tendinopathie chronique épaule droite, mon médecin traitant rédige un certificat final de guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure.

En Octobre 2013, n'ayant pas de nouvelles au sujet de l'expertise médicale, je téléphone à la CPAM, j'apprends que mon dossier a été transmis en Septembre à l'Agence Régionale de Santé, je serais convoqué par eux dans quelques temps.

Le 17/10/2013, je reçois une convocation, cette expertise à lieu le 24/10/2013 à 10h00 au XXXXXXX - Docteur XXXXX -

Le 24/10/2013 : Je me rends à cette expertise accompagné de mon épouse qui me conduit, le délai entre la réception de la convocation et l'expertise étant très court ne m'a pas permis de me faire assister par un médecin conseil, avocat... Pour être à l'heure j'ai dû me lever très tôt pour moi, j'arrive très fatigué.

Sur place, salle d'attente, cabinet,... je brule, je suis soumis à des champs électromagnétiques, des ondes... je perds mes moyens, je bloque, je bégue, je stress... mon discours est flou, je n'arrive pas à m'exprimer, à expliquer.

Je demande au Docteur XXXXX, qui il est ? Et l'objet de cette expertise ?

Il est expert, je lui demande en quoi ?... JE SUIS EXPERT..., En quoi je ne s'aurais jamais...

Il a été désigné par l'Agence Régionale de Santé, suite au courrier du Professeur BELPOMME du 17 juillet 2013 à la CPAM, sur lequel il dénonçait le choix d'un psychiatre comme expert. La CPAM lui demande de répondre à la question « Suis-je apte à reprendre une activité professionnelle »..

Après les questions : Nom, Adresse, profession... Avez-vous un projet professionnel ? Et que faites vous de vos journées ?... oscultation, tension, poids.. Il me demande de lui donner.. « des éléments objectifs »..

Je lui remets tous les certificats médicaux, examens, analyses de sang, ordonnances, que j'ai pris et passés depuis 2009.

Je lui demande s'il connaît, à déjà vu, traité des cas d'électrosensibilité (EHS, SICEM) comme le mien,... je suis très surpris par sa réponse... NON, NON. et NON.

Je lui donne un dossier d'une cinquantaine de photocopies, que j'avais préparé sur EHS, SICEM, Le professeur BELPOMME, l'ARTAC, Rapport ANSES, OMS, articles de presse sur les ondes....

L'expertise est terminée, je suis épuisé, je rentre chez moi.

Sur le retour, un climat lourd et d'incompréhension règne dans notre véhicule, nous nous regardons mon épouse et moi, .. nous ne sommes pas encore sortis de nos difficultés, **comment un expert ne connaissant pas la maladie dont je souffre va t il pouvoir rédiger un avis sur un rapport d'expertise...**

Nous attendons la décision de la CPAM dans quelques semaines...

Actuellement, en Octobre 2013, je prends le traitement prescrit par le Professeur Belpomme,

Mon médecin traitant m'a prescrit un traitement pour le cholestérol et la triglycéride, un pour l'état dépressif, un contre la fatigue, un autre pour la mémoire. Le Neurologue, un traitement anti coagulant.

Je ne suis toujours pas en forme, quelques points se sont améliorés : l'épuisement est moins fréquent, également l'essoufflement, la vue mais je conduis très peu et pas sur le réseau autoroutier, les douleurs articulaires sont moins présentes.

Les équipements de protection ne sont pas installés. Ma situation financière est devenue très difficile.

Malgré une mutuelle complémentaire (env 100,00€/mois pour moi) , que je ne suis pas sûre de pouvoir garder, à chaque rendez vous avec le Professeur Belpomme, les examens et frais de déplacement engendrent un coût d'environ 800,00€/1000,00€ restant à ma charge, apparemment la CPAM prend en charge, qu'un examen de ce type par an, j'en fais au minimum deux par an. Le coût restant à ma charge, du traitement qu'il me prescrit est d'env 80,00€/100,00€ par mois, celui prescrit par mon médecin traitant est d'env 100,00€ Je commence à penser qu'il va falloir que je mette en vente des biens, véhicules pour que celle-ci s'améliore. Ma situation est bloquée, ça n'avance pas, les mois passent et repassent, c'est usant, cela me prend beaucoup d'énergie et ne me permet pas d'être serein pour me soigner correctement. A SUIVRE....

